Projet mis en œuvre par : COLLÈGE des PRODUCTEURS · GAL Pays des tiges et chavées · unab Union Nationale des Agrobiologistes Belges · La société wallonne des eaux

Avec le soutien de la SPGE Société Publique de Gestion de l'Eau

JE PROTÈGE L'EAU DE WALLONIE

Janvier 2021

RAPPORT TECHNIQUE

ESSAI CULTURAL 2020
POMMES DE TERRE ROBUSTES
dans le cadre du projet « Je protège l'eau de Wallonie »

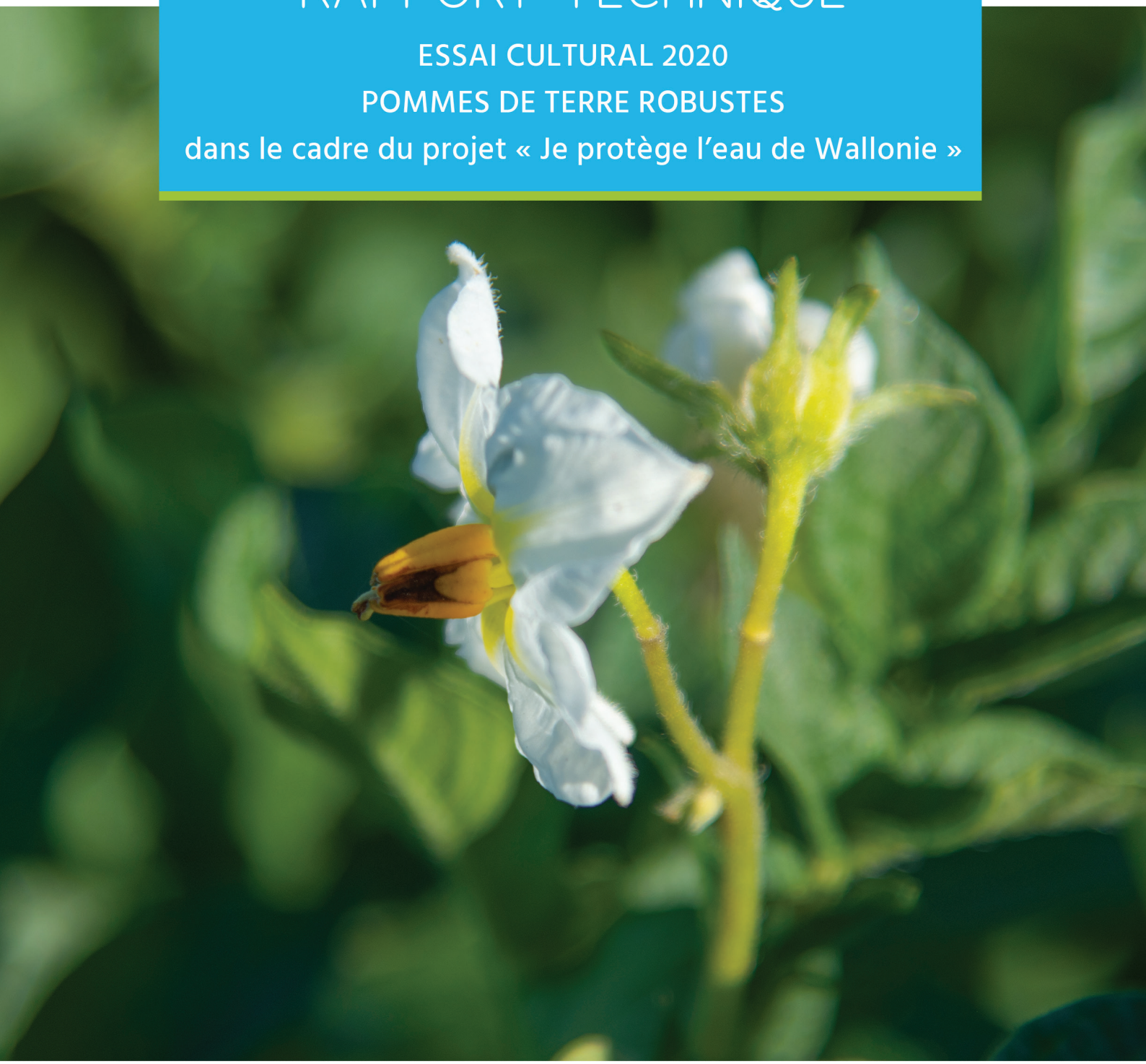

Projet porté par la Coopérative NOS AGRICULTEURS NOTRE EAU

Soutenu par la Société Publique de Gestion des Eaux SPGE Société Publique de Gestion de l'Eau

JE PROTÈGE L'EAU DE WALLONIE

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 4
- 1.1 GENESE DU PROJET 4
- 1.2 LE PROJET « JE PROTEGE L'EAU DE WALLONIE » 4

2. L'ESSAI POMMES DE TERRE 6
- 2.1 CONTEXTE 6
- 2.2 CHOIX CULTURAL 6
- 2.3 CHOIX VARIETAL 7
- 2.4 LES AGRICULTEURS 8
- 2.5 OBJECTIFS DES ESSAIS CULTURAUX 8
- 2.6 SUIVI TECHNIQUE 8

3. ASPECTS CULTURAUX (ITINERAIRE TECHNIQUE) 9
- 3.1 PRECEDENTS CULTURAUX 9
- 3.2 L'EMBLAVEMENT 10
- 3.3 LE DESHERBAGE 11
- 3.4 L'EMERGENCE DES PLANTS ET LA MATURATION 11
- 3.5 LE DEFANAGE 13
- 3.6 ARRACHAGE DES POMMES DE TERRE 13

4. RENDEMENTS 14

5. PERFORMANCES ET ATTEINTES DES OBJECTIFS 15

6. ASPECTS COMMERCIAUX 16
- 6.1 CALCUL DU PRIX JUSTE 16
- 6.2 DISTRIBUTION 17
- 6.3 COUTS LOGISTIQUES, DE STOCKAGE ET D'EMBALLAGE 18
- 6.4 MARKETING 19

7. CONCLUSIONS 20

8. REMERCIEMENTS 20

1. INTRODUCTION

De par sa nature géologique et sa situation géographique, la Wallonie possède une richesse exceptionnelle au travers de ses réserves en eau. Celles-ci sont alimentées par des pluies abondantes mais surtout régulières. Cependant, ces ressources sont sous pression et il convient de les préserver et de les protéger. Conscient de la fragilité de ces milieux, des agriculteurs volontaires ont décidé de faire bouger les choses en effectuant un travail de préservation et de sensibilisation à la problématique de l'eau.

1.1 GENESE DU PROJET

Le projet «Je protège l'eau de Wallonie» est né de cette initiative ! Il a comme vision globale de fédérer et de soutenir les initiatives des agriculteurs visant à préserver les ressources hydriques tant en termes qualitatifs que quantitatifs. Son objectif principal est de réduire ou stopper l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse (ou PCS) et de pratiquer une gestion raisonnée des nitrates dans les exploitations agricoles. Découlant de ce projet, la coopérative 'Nos agriculteurs, Notre eau' (NANE) est née le 16 juillet 2018.

Aujourd'hui, suite à un appel à projets de la SPGE remporté par la coopérative NANE en partenariat avec l'UNAB, le Collège des Producteurs et le GAL Pays des Tiges et Chavées, une nouvelle équipe vient soutenir et renforcer la coopérative afin de mettre en œuvre ce projet prometteur et ambitieux. La SWDE collabore au projet pour le développement des aspects scientifiques.

1.2 LE PROJET « JE PROTEGE L'EAU DE WALLONIE »

En adhérant au projet JPEW, l'agriculteur bénéficie d'un appui technique lui permettant de faire évoluer ses pratiques agricoles en agissant sur :

- La suppression graduelle des pesticides
- La gestion des nitrates
- La diminution de la consommation en eau

De plus, il bénéficie d'un soutien pour la commercialisation de ses produits. Grâce au label « Je protège l'eau de Wallonie », la visibilité des produits est assurée et garantie envers le consommateur. En achetant un produit labélisé, le consommateur apporte son soutien financier et moral à l'agriculteur qui est rémunéré au Prix Juste Producteur.

PRIX JUSTE
PRODUCTEUR

Illustration 1 : Label Prix Juste Producteur et exemple d'étiquetage d'un produit labélisé JPEW : la Cammeo en sachets de 2.5kg.

Finalement, le consommateur achète un produit local ! La démarche s'adresse aux agriculteurs implantés en Wallonie, qu'ils pratiquent une agriculture conventionnelle ou bio. Dans un premier temps, la phase pilote se déroule sur les trois communes du GAL Pays des Tiges et Chavées c'est-à-dire, Assesse, Gesves et Ohey.

En résumé, les 3 raisons de choisir un produit « Je protège l'eau de Wallonie » en tant que consommateur sont:

- Je soutiens une agriculture respectueuse de l'eau et de l'environnement.
- Je consomme local.
- J'assure une rémunération juste au producteur

Les produits « Je protège l'eau de Wallonie », transformés ou non, sont facilement reconnaissables par leurs labels :

Je protège l'eau de WALLONIE

Je protège l'eau de WALLONIE

Je protège l'eau de WALLONIE

La déclinaison en 3 niveaux, est fonction des pratiques agricoles mises en œuvre.

2. L'ESSAI POMMES DE TERRE

2.1 CONTEXTE

En ce début d'année 2020, étant donné le contexte sanitaire qui a mis un frein aux rencontres, visites de terrain et discussions, l'équipe a réagi rapidement en mettant en place un essai cultural sur le territoire pilote.

2.2 CHOIX CULTURAL

Le choix s'est porté sur la pomme de terre pour les raisons principales suivantes :

- une culture déjà bien implantée dans la région (l'augmentation importante des surfaces emblavées en pommes de terre sur le territoire (120 ha en 2015 – 423 ha en 2019)),
- une culture de printemps et donc une possibilité d'action en 2020,
- une culture consommatrice en Pesticides Chimiques de Synthèse (PCS),
- l'existence d'essais de variétés robustes en Wallonie (Biowallonie, FIWAP, CRA-W) et donc l'opportunité de tester des variétés robustes en conditions réelles.

Au final, une belle opportunité a permis de collaborer avec deux agriculteurs déjà bien équipés et d'implanter deux variétés robustes.

2.3 CHOIX VARIETAL

Une variété robuste c'est, par ordre d'importance, une variété :

- résistante ou fortement tolérante au mildiou (cotation égale ou supérieure à 8 d'après essais MilVar),
- tolérante aux stress abiotiques (sécheresse, chaleur, variations climatiques,...),
- moins nécessiteuse en éléments fertilisants (azote, phosphore,...)

(d'après la convention pommes de terre robustes (2019-2021)).

La liste belge des variétés robustes en 2020 compte 25 variétés. Le choix des variétés testées dans le cadre du projet « Je protège l'eau de Wallonie » s'est opéré sur base des conseils de la FIWAP (Daniel Ryckmans) et sur base des stocks de plants encore disponibles. Deux variétés ont été choisies, une pomme de terre à chair ferme la Vitabella et une pomme de terre à chair tendre (pour la consommation en frais et frites ménagères) la Cammeo.

Le tableau 1 présente la carte d'identité des deux variétés testées :

Vitabella	Cammeo
Chair ferme, hâtive à mi-hâtive	Chair tendre, mi-hâtive - mi-tardive
Consommation frais, mais bonne frites ménagère si PSE /% matière sèche suffisament élevés.	Consommation frais (table et frites ménagères)
Cotation MilVar: 8,7 (moy. 4 ans)	Cotation MilVar : 8,7 (4 ans)
Dormance assez longue -> réchauffer le plant !	Dormance assez longue -> réchauffer le plant, planter en sols réchauffés
	Robuste au stress (chaleur, sécheresse)
Rendement 2020 (indicatif) 30 - 35 tonnes / ha	Rendement 2020 (indicatif) : 35 à 40 tonnes/ha

Tableau 1 : Carte d'identité des variétés robustes implantées dans le cadre du projet « Je protège l'eau de Wallonie ».

Illustrations 2 : Vitabella et Cammeo (Source : FIWAP)

2

2.4 LES AGRICULTEURS

Deux agriculteurs de la région ont collaboré à l'essai et ont implanté deux variétés robustes :

- Parcelle de Wierde : 50 ares de Vitabella - 10 ares de Cammeo.
- Parcelle de Ohey : 40 ares de Vitabella - 10 ares de Cammeo.

Total = 1.1 ha de pommes de terre robustes.

2.5 OBJECTIFS DES ESSAIS CULTURAUX

Etant donné le contexte, l'objectif premier de l'essai ne vise pas à répondre complètement au cahier des charges JPEW. Les objectifs poursuivis sont:

- Supprimer les traitements fongicides contre le mildiou, grâce à l'utilisation de variétés robustes,
- Diminuer l'utilisation des herbicides.

Au niveau commercial, la coopérative NANE s'engage à soutenir les agriculteurs dans cette démarche novatrice. C'est pourquoi une convention a été signée par les deux parties afin de garantir aux agriculteurs, un soutien financier et commercial de la coopérative pour la vente des pommes de terre.

2.6 SUIVI TECHNIQUE

Les essais culturaux ont été réalisés avec le support technique de Biowallonie (Loes Mertens) et de la FIWAP (Daniel Ryckmans) qui nous ont conseillés durant toute la conduite des cultures.

3 ASPECTS CULTURAUX (ITINERAIRE TECHNIQUE)

3.1 PRECEDENTS CULTURAUX

Le tableau 2 présente les caractéristiques principales ainsi que les précédents culturaux des parcelles de Wierde et Ohey.

	Wierde	Ohey
Données stationnelles		
Type de sol	Sol limoneux	Sol limoneux à drainage modéré ou imparfait
Pente	nulle	nulle
Précédent cultural + prép. sol		
Présence antérieure de pdt	2014	non
Culture précédente	2018: chicorée, 2019: Froment	2019: Escourgeon
Couvert hivernal	Phacélie/Trèfle	Phacélie/ Avoine brésilienne/Trèfle incarnat
Destruction couvert hivernal	broyage le 27/03/20	machine à disques (janvier) + 1,5 l/ha glyphosate le 15/03/20
Préparation du sol	Pas de labour. Décompactage + fraisage	Pas de labour. 2 fois chisel +2 fois herse rotative
Amendement	300uK	automne: ST /ha écumes de sucrerie. Avant semis couvert: 25000l/ha lisier porc. Printemps: 700 kg 0-10-30 + 140uN liquide

Tableau 2 : Caractéristiques et précédents culturaux des parcelles d'essai de culture de pommes de terre 2020.

A Ohey, 8 tonnes/ha d'écume de sucrerie ont été apportées en automne ainsi que 25 000 litres/ha de lisier de porc avant le semis du couvert. Ensuite, la destruction du couvert hivernal a consisté en une approche complémentaire mécanique (machine à disques) et chimique (glyphosate – 1.5 l/ha). Le labour n'a pas été pratiqué pour la préparation du sol mais remplacé par le passage de chisel (2 fois) et double passage de la herse rotative.

A Wierde, la destruction du couvert hivernal a été réalisée par broyage et la préparation du sol a consisté en un décompactage et fraisage afin de ne pas labourer le sol. Lors de la plantation, les plants ont été poudrés à l'aide d'un fongicide contre le rhizoctone (Flutolanil + 2kg/Tonne) contrairement à Ohey ou les plants n'ont reçu aucun traitement préventif.

En termes d'amendement, 300 unités Potassium ont été apportées à Wierde avant la plantation des pommes de terre et 700 kg d'engrais solide (NPK 0-10-30) et 140 unités d'azote liquide ont été apportés à Ohey.

3.2 L'EMBLAVEMENT

Les parcelles de Wierde (Illustration 3) et Ohey ont respectivement été emblavées le 25 avril et le 04 mai 2020. Les modalités de plantation sont reprises dans le tableau 3.

	Wierde		Ohey	
Variété robustes				
Plantation	25-04-20		04-05-20	
Surfaces plantées (ares)	50	10	40	10
Ecartement entre plants (cm)	23	20	30	30
Ecartement buttes (cm)	75	75	75	
Nbre plants/ha	58725	67500	44955	44955
Profondeur de plantation (cm)	non communiqué		25-30	
Amendement	50 U P + 117 U N directement dans la ligne		non	
Fongicide	Poudrage Flutolanil		non	

Tableau 3 : Modalités de plantation des pommes de terre sur les parcelles d'essai.

À Wierde en complément des amendements pré-culturaux, un apport de 50 unités phosphore et 117 unités d'azote ont été apportés directement dans la ligne au moment de la plantation. De plus, afin de limiter l'érosion des sols en cas de fortes pluies, des diguettes ont été créées entre les buttes (Illustration 4).

Illustration 3 : Plantation des pommes de terre à Wierde avec l'application de fertilisant directement dans la ligne.

Illustration 4 : Diguettes entre les buttes de pommes de terre à Wierde.

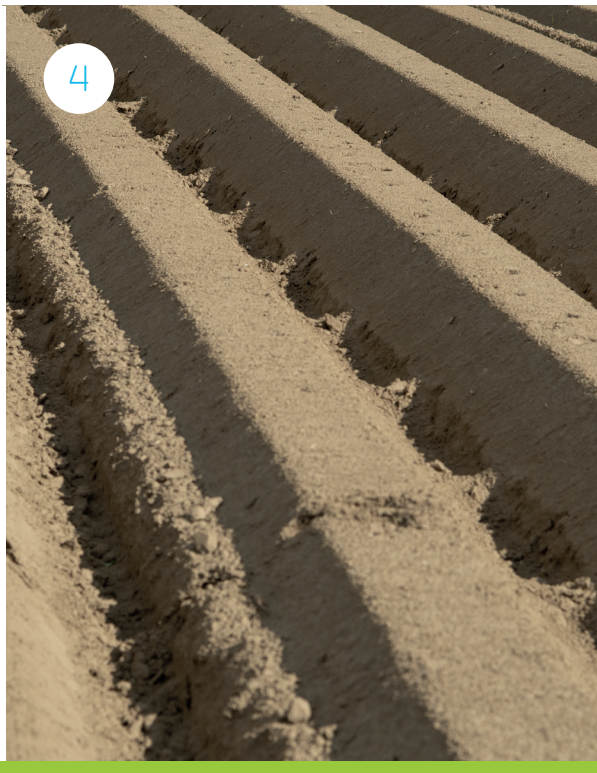

3.3 LE DESHERBAGE

Dans l'attente de la germination des plants, un suivi régulier des cultures a été réalisé. L'objectif était d'éviter que les adventices se développent de manière excessive et prennent le dessus sur les jeunes pousses de pommes de terre. A Ohey, il a été décidé de pratiquer un désherbage mécanique à l'aide d'une herse-étrille Treffler (Illustration 5). Etant donné les conditions météorologiques favorables, un seul passage a été réalisé (20 mai) avant de re-butter la culture (22 juin).

Sur la parcelle de Wierde, un désherbage chimique à l'aide de substances autorisées par le cahier des charges (Soleto = Metobromuron ; Adelfo = Prosulfocarbe ; Novitron = Aclonifen + Clomazone) a été appliqué le 08 mai.

3.4 L'EMERGENCE DES PLANTS ET LA MATURATION

Au début du mois de juin, les premières émergences de plants ont été constatées d'abord pour la variété Vitabella et ensuite pour la Cammeo connue pour être plus tardive (dormance plus importante) (voir illustrations 6 et 7 ci-dessous).

Illustration 5 : Désherbage mécanique réalisé sur la parcelle de Ohey (20 mai 2020) à l'aide d'une herse-étrille.

Illustration 6 : Parcelle de Ohey : 8 lignes de Cammeo avant émergence, à gauche de la photo Vitabella et à droite la variété Heraklea hors essais.

Illustration 7 : Parcelle de Wierde : le carré du centre est occupé par la variété Cammeo elle-même entourée de la Vitabella

5

6

7

Quelques pluies ont ensuite permis au feuillage de bien se développer même si un léger retard de développement foliaire a été observé avec la Cammeo jusque fin juin, début juillet. Ensuite, au fil des semaines, les plantations ont bien évolué. Fin juin à Ohey, une fertilisation complémentaire a été apportée aux cultures ; 30 unités d'azote/ha sous forme d'urée + 15 litres/ha de MgO soluble + 0.5 litre/ha d'oligoéléments (TMF). Malgré la présence de quelques petits foyers de doryphores sous le feuillage des plants de pommes de terre (1ère observation le 07 juillet), aucun traitement insecticide n'a été réalisé sur les variétés robustes. Le travail des auxiliaires (coccinelles) couplé à une rotation culturale et une météo favorable, ont permis de maintenir une faible pression de ce nuisible (illustration 8).

Illustrations 8 : Gauche : Doryphore adulte accompagné de sa ponte localisée sous le feuillage; Droite : larve de coccinelle friande en œufs de doryphores.

Au cours de l'été, plusieurs alertes « mildiou » ont également été annoncées par le Carah (www.carah.be). Cependant, grâce au choix variétal opéré et à une surveillance régulière des cultures, aucun traitement fongicide contre le mildiou n'a été effectué sur les variétés robustes des parcelles de pommes de terre d'Ohey et Wierde. A titre comparatif, ce n'est pas le cas des parcelles traditionnelles jouxtant les essais qui ont, quant à elles, reçu minimum 5 traitements contre le mildiou (variétés Heraklea – Fontane).

A partir du mois d'août, des échantillonnages réguliers de pommes de terre ont été réalisés afin d'évaluer l'état de maturation des tubercules. Les poids sous eaux (PSE) ont été mesurés afin d'évaluer le pourcentage en matière sèches de chaque variété (tableau 4). Les calibres des pommes de terre ont également été suivis. Enfin, des visites régulières sur les parcelles ont permis de surveiller l'apparition ou le développement de rhizoctone, de gale commune et/ou d'autres maladies.

Figure 1 : Evolution des contenus en matière sèche (%) des variétés robustes cultivées à Ohey et Wierde.

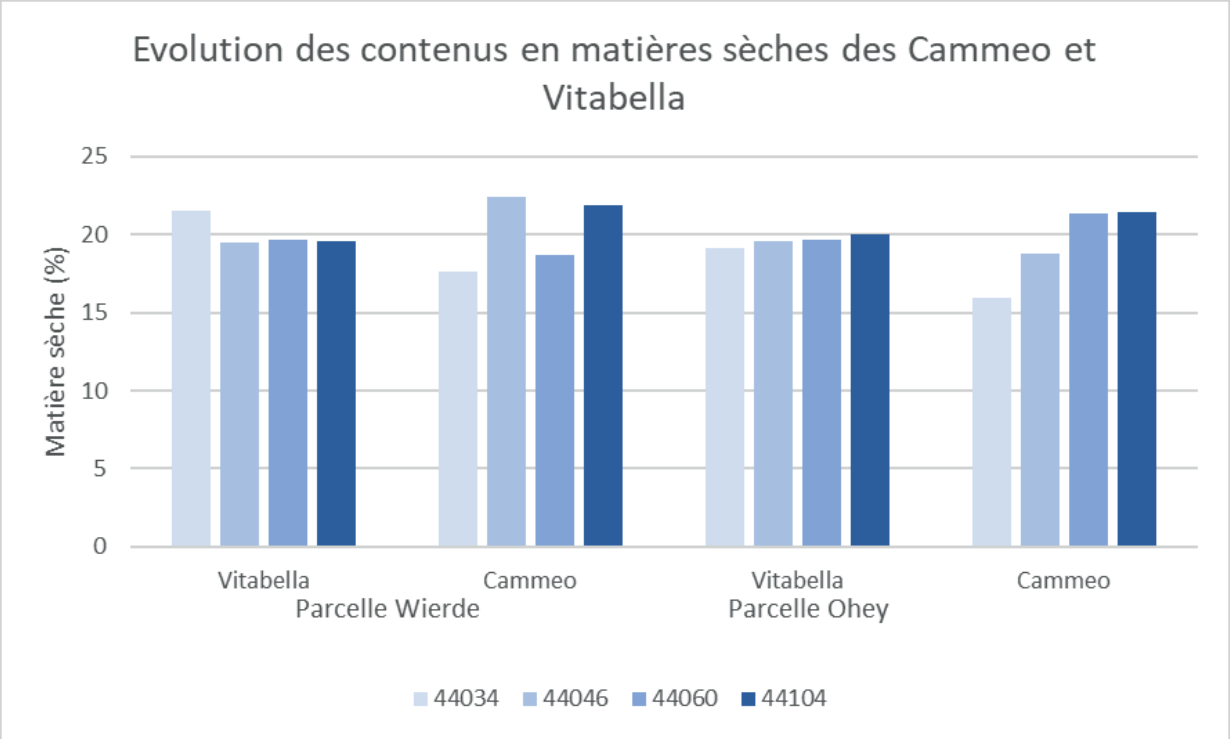

3.5 LE DEFANAGE

Une fois arrivés à maturité, les plants de pommes de terre ont été défanés mécaniquement le 25 juillet pour les deux parcelles de Vitabella ; le 05 août pour la Cammeo à Wierde et le 17 septembre pour la Cammeo à Ohey. Etant plus tardives que les Vitabella, les Cammeo sont arrivés plus tardivement à maturité. Au total, les Vitabella ont bénéficiés de 82 et 91 jours de croissance à Ohey et Wierde, respectivement. Les Cammeo ont bénéficiés de 136 et 102 jours de croissance à Ohey et Wierde respectivement.

3.6 ARRACHAGE DES POMMES DE TERRE

Après une fin d'été sèche et chaude ne permettant pas d'arracher les pommes de terre sans risque de les abîmer, la météo pluvieuse de fin de saison a retardé l'arrachage. Un essai a été effectué sur la parcelle de Wierde vers le 30 septembre mais sans succès vu la forte humidité du sol. Finalement, l'arrachage de la parcelle de Wierde a eu lieu le 20 octobre. Pour Ohey, il a fallu attendre le 14 novembre pour pouvoir récolter les pommes de terre.

4 RENDEMENTS

Le tableau 4 présente les rendements (tonnes) obtenus pour chaque variété robuste durant la saison 2020 pour les calibres 38 et plus.

Rendements (tonnes)	Wierde	Ohey	Total	Total/ha
Vitabella	16,1 (50 a)	10,3 (40 a)	26,4 (90 a)	29,3
Cammeo	3,4 (10 a)	3,4 (10 a)	6,8 (2)	34
Total par parcelle	19,5 (60 a)	13,7 (50 a)	33,2	-
Total raméné à ha	32,5	27,4	-	-

Tableau 4: Rendements de pommes de terre de variétés robustes obtenus dans le cadre de l'essai cultural 2020 « Je protège l'eau de Wallonie ».

Comparés aux rendements culturaux obtenus à Gembloux cette année (CRA-W) (tableau 5) pour les mêmes variétés, on constate un rendement plus faible surtout en Vitabella à Ohey. Les rendements en Cammeo sont plus homogènes et plus conformes par rapport aux performances attendues de la variété

Variété	Rendement (t/ha)	Nombre des tubercules			Répartition des calibres %		
		< 35	**35-50**	**50+**	**< 35**	**35-50**	**50+**
Cammeo	45,3	34	157	149	2	29	69
Vitabella	37,81	36	115	145	2	25	73

Tableau 5 : Rendements des variétés Vitabella et Cammeo– Essais CRA- Fiwap 2020

Aux Pays-Bas cette année 2020, les rendements obtenus pour la Cammeo sont de 60,7 Tonnes/ha (plantation 15 avril ; distance de plantation 32 cm ; défanage 10 septembre ; saupoudrage 20 juin et 04 aout ; N = 250kg, P2O5 = 47kg, K = 280kg).

A noter que ces différents résultats ne sont pas comparables entre eux et qu'il serait prématuré de vouloir tirer des conclusions en termes de productivité.

5 PERFORMANCES ET ATTEINTES DES OBJECTIFS

L'utilisation de variétés robustes a permis d'atteindre les objectifs fixés au début de l'essai, à savoir ne pas utiliser de fongicides contre le mildiou et diminuer la pression d'utilisation en herbicide (un seul passage sur une parcelle). Les résultats en termes d'utilisation de PCS ont même dépassé les attentes. En effet, aucun insecticide n'a été utilisé contre les doryphores au cours de cette année culturale 2020. Le défanage mécanique a permis de se passer de défanant chimique. Le stockage a été réalisé dans les mêmes conditions que pour des produits issus de l'agriculture biologique (sous éthylène). Grâce à une année favorable en termes de pression de doryphores, d'utilisation de variétés robustes, de surveillance attentive des cultures et d'application de techniques culturales inspirées de l'agriculture biologique (désherbage mécanique, défanage mécanique, stockage sous éthylène), le bilan cultural 2020 des essais de pommes de terre « Je protège l'eau de Wallonie » est très positif. Il n'est cependant pas certain que ces mêmes résultats puissent être atteints lors d'une prochaine année étant donné les incertitudes climatiques. A noter que les variétés robustes sont généralement plus résistantes à la sécheresse que les variétés classiques.

Afin d'évaluer la diminution de l'utilisation de PCS de la manière la plus rigoureuse possible pour l'essai cultural de pommes de terre « JPEW » nous avons calculé un indice qui rend compte des quantités de matières actives utilisées sur les parcelles d'essais. Le QAC (Quantités de matières Actives appliquées par Culture (kg/ha)) a été développé et testé par Inès Vandenbroeck du Parc Naturel Burdinale Mehaigne dans le cadre du projet Générations Terres. Afin de permettre une comparaison entre les modes de cultures dits traditionnels et « JPEW » de cette année 2020 particulière, le QAC a également été calculé pour la parcelle jouxtant l'essai à Wierde avec la variété Fontane. Notons que dans le tableau 6, la catégorie « régulateur de croissance », correspond ici à un traitement préventif pour empêcher les repousses de pommes de terre dans la culture suivante.

Essai cultural JPEW - Pommes de terre 2020					
Agriculteur	**Ohey Cammeo**	**Ohey Vitabella**	**Wierde Cammeo**	**Wierde Vitabella**	**Wierde Fontane**
SAU	**0,1**	**0,4**	**0,10**	**0,50**	**0,70**
Additif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,79
Défanant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03
Fongicide	0,00	0,00	0,33	0,33	3,15
Herbicide	0,00	0,00	4,41	4,41	4,94
Insecticide	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Régu croissance	0,00	0,00	0,00	0,00	2,97
QAC Total (kg/ha)	**0,00**	**0,00**	**4,74**	**4,74**	**11,88**

Tableau 6 : Indices QAC (kg/ha) des parcelles d'essai JPEW 2020 ainsi que de la parcelle de Fontane cultivée en conventionnel à titre comparatif.

Sur la parcelle de Wierde implantée en Cammeo (WC) et Vitabella (WV), le QAC total est de 4,74. La valeur de 0.33 kg/ha en fongicide correspond à l'enrobage des plants au moment de la plantation. L'utilisation de variétés robustes a permis de ne pas traiter contre le mildiou et d'obtenir une diminution du QAC de 2.82 kg/ha (3.15 – 0.33). A Wierde, les herbicides appliqués en début de culture afin de lutter contre les adventices, représentent à eux seul une valeur de 4,41 kg/ha. Ceci illustre l'intérêt de mettre en place un désherbage mécanique comme à Ohey.

Pour Ohey, l'indice QAC calculé est de zéro étant donné l'année favorable (pressions mildiou et doryphores faibles) et la mise en œuvre d'un désherbage et d'un défanage mécaniques qui ont permis de se passer totalement de PCS.

En conclusion, durant l'essai cultural de pommes de terre 2020, l'utilisation de variétés robustes a permis de diminuer d'environ 30% la quantité de matières actives utilisée par hectare en comparaison à l'utilisation de variétés non-robustes. Couplée à la modification des techniques culturales (désherbage et défanage mécaniques), cette diminution de matières actives par hectare est de 100%. Précisons que le calcul du QAC reflète les quantités de matières actives utilisées et non les toxicités respectives de celles-ci. Certaines substances sont plus problématiques que d'autres (ex : les herbicides racinaires très impactant pour l'eau). Les conséquences de l'utilisation d'un produit plutôt qu'un autre doivent être prises en compte dans les choix du traitement à appliquer. Et si ce traitement peut être substitué par l'application d'une technique de lutte mécanique, c'est bien entendu à préconiser.

6 ASPECTS COMMERCIAUX

6.1 CALCUL DU PRIX JUSTE

Afin de définir le prix de commercialisation des pommes de terre, le prix de revient de la production des pommes de terre a été calculé avec chaque agriculteur selon les principes édictés par le cahier des charges « Prix Juste Producteur » (PJP – illustration 9). Ce calcul a été réalisé en début de saison culturale et réévalué en fin de saison en accord avec les agriculteurs partenaires.

Le calcul des coûts culturaux selon les principes du Prix Juste Producteur tient compte :

- du fermage,
- de tous les travaux de préparation de la culture y compris la mise en place et la destruction du couvert hivernal précédent la culture,
- de la plantation,
- des plants,
- de la fertilisation et des pulvérisations,
- des travaux d'entretien de la culture (Herse étrille, buttage, broyage),
- de l'arrachage,
- du transport jusqu'au lieu de stockage,
- de la main d'œuvre.

PRIX JUSTE
PRODUCTEUR

Illustration 9 : Logo du Prix Juste Producteur

6.2 DISTRIBUTION

En ce qui concerne la valorisation commerciale de la production de pomme de terre et comme convenu avec les agriculteurs, il a fallu trouver les débouchés commerciaux qui faisaient défaut. Les recherches se sont tournées tout d'abord vers des transformateurs qui auraient pu acheter la récolte en départ champs avant de la redistribuer. Cette option était la préférée étant donné que toute la logistique incombait au transformateur. Des restaurateurs ou cuisines de collectivité ont également été démarchés.

Néanmoins, nous n'avons pas eu de réponses positives de leurs parts et nous nous sommes tournés vers des enseignes commerciales qui pourraient directement distribuer les pommes de terre. Nous avons aussi posé le choix de ne pas entrer en concurrence des agriculteurs de la région (qui pourraient adhérer au projet) qui vendaient leurs produits dans plusieurs enseignes locales. Ceci a donc restreint le nombre de magasins visités. 36 enseignes GMS (grande et moyenne surface) ont été contactées par téléphone et/ou rencontrées dans la région. Sur ces 36 contacts, 12 GMS ont répondu positivement à notre démarche et ont au moins commandé une fois des pommes de terre.

Au final, une dizaine de points de vente proposent les pommes de terre JPEW.

6.3 COUTS LOGISTIQUES, DE STOCKAGE ET D'EMBALLAGE

En accord avec les modalités reprises dans la convention partenaire entre la coopérative NANE et les agriculteurs engagés dans l'essai PDT 2020, le stockage, le conditionnement et la logistique de transport vers les points de vente sont pris en charge par la coopérative.

La logistique a nécessité de travailler avec un emballeur et d'impliquer deux sociétés de transports (Euro Famenne Truck: pour le transport des palloxs) et TMN pour la distribution en GMS (Grande Moyenne Surface). Une fois cette logistique mise en place et étant donné que les GMS ont l'habitude de commander le soir pour le lendemain, il a souvent été nécessaire que l'équipe prenne la logistique en charge afin de répondre à la demande et de ne pas perdre le client.

La logistique engendre des coûts importants à hauteur de 0.23€/kg pour le total du transport.
A ces coûts doivent encore être ajoutés le stockage (jusqu'en mars 2021 – sous éthylène (AB) et l'emballage (manutention + sacs + étiquettes).

La figure 2 ci-dessous présente la répartition des coûts pour chaque poste (exprimé en €/kg de pommes de terre et en %) dans le cadre du projet JPEW.

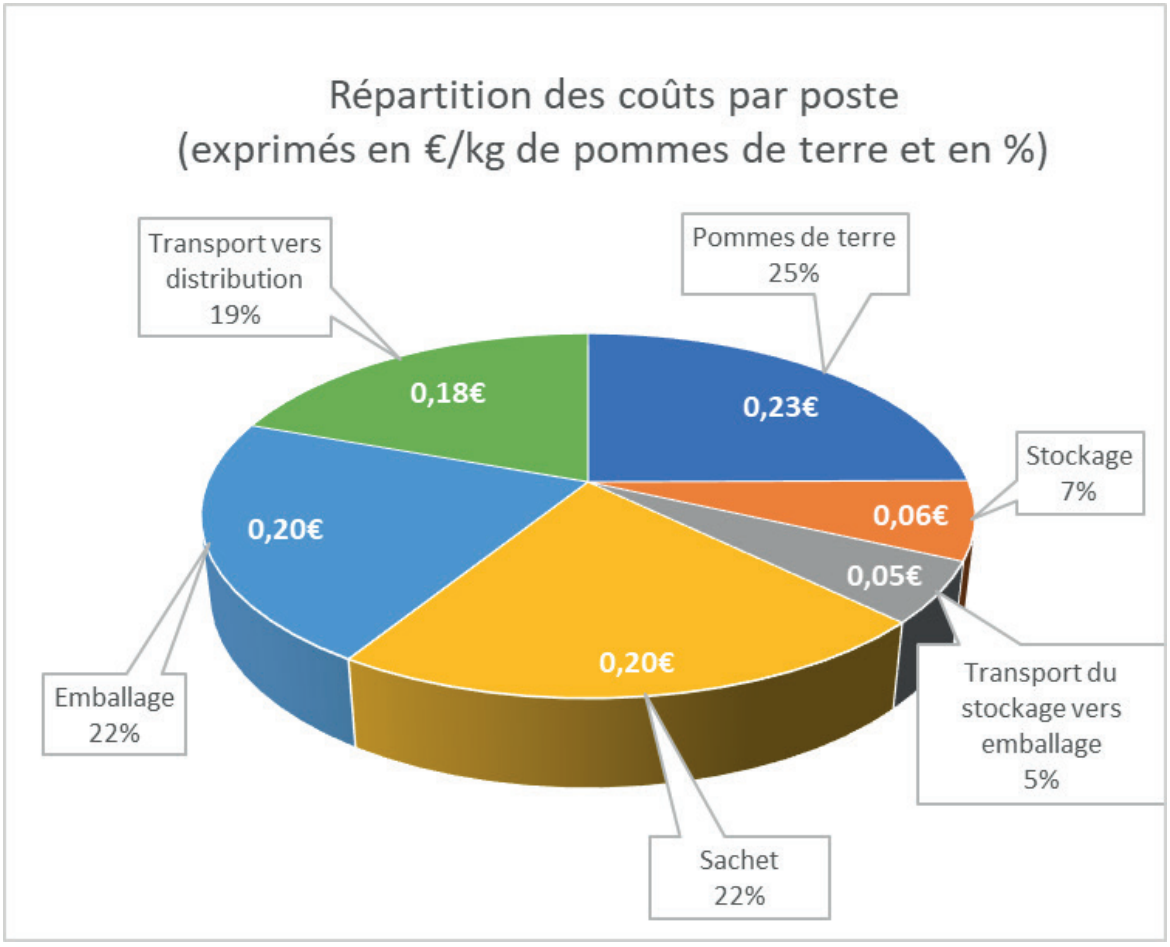

Figure 2 : Répartition des coûts de production de pommes de terre JPEW 2020

Bien que le prix de revient de la production de pommes de terre ait été calculé selon les principes du Prix Juste Producteur, ce poste ne représente qu'environ 25% des coûts totaux nécessaires pour assurer la vente de la production.

6.4 MARKETING

Une campagne marketing visant à soutenir la commercialisation des pommes de terre « Je protège l'eau de Wallonie » et donc soutenir les agriculteurs impliqués dans des démarches volontaires de protection de la ressource en eau a été menée et financée par le projet (hors coûts de production). Différents supports et outils d'information et de description de la démarche ont été créés à destination des agriculteurs du territoire et des consommateurs.

- Flyer,
- Poster,
- Etiquettes avant – arrière des sacs de conditionnement,
- Stop-rayons (illustration 7) et vinyles à coller sur le sol afin d'attirer l'attention des consommateurs,
- Drapeaux à placer aux entrées des GMS.

Illustration 10 : Stop-rayons placés dans les grandes et moyennes surfaces

Enfin, un reportage de la télévision locale (Canal C) a été diffusé lors de l'arrachage des pommes de terre. Des articles de presse ont été publiés sur le sujet dans la presse locale et agricole. Le site internet et la page Facebook du projet ont été régulièrement alimentés pour soutenir les ventes et promouvoir le label. Une courte vidéo promotionnelle présentant les points de vente a été créée et diffusée.

7 CONCLUSIONS

Les objectifs fixés en début d'essai cultural (hors CSC JPEW) sont atteints. Grâce à une année favorable, à une faible pression en doryphores, à l'utilisation de variétés robustes, à la surveillance régulière des cultures et à l'application de techniques culturales inspirées de l'agriculture biologique (désherbage mécanique, défanage mécanique, stockage sous éthylène), le bilan cultural 2020 des essais de pommes de terre « Je protège l'eau de Wallonie » est très positif en termes de préservation de l'environnement, de la santé et de la qualité des eaux.

Au niveau commercial, la réalisation de l'essai de production de pdt a nécessité le déploiement de beaucoup de temps et d'énergie de la part de l'équipe pour créer et développer la filière de vente (stockage, transport, logistique, emballage, marketing) et afin d'en assurer le suivi. Dans le cadre du projet « Je protège l'eau de Wallonie », ce modèle ne peut être reproduit pour toutes les spéculations. A l'avenir l'équipe se focalisera préférentiellement sur le soutien technique et commercial de filières possédant une chaine de distribution établie.

8 REMERCIEMENTS

L'équipe projet tient à remercier chaleureusement Loes Mertens de Biowallonie ainsi que Daniel Ryckmans de la FIWAP pour leur accompagnement technique et les nombreux conseils avisés qu'ils ont apportés tout au long de cette année culturale.

Merci également à Nicolas Triolet de la SPGE pour la confiance accordée en nos actions.

Avec le soutien de la SPGE Société Publique de Gestion de l'Eau

© François Migeotte

© Corentin Fontaine

© Corentin Fontaine

© Contrat de Rivière Meuse Aval

JE PROTÈGE L'EAU
DE WALLONIE

Pour tout savoir sur le projet et ses actions :

www.jeprotegeleaudewallonie.com

N'hésitez pas à nous contacter :

info@jeprotegeleaudewallonie.com